



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Élevage de visons et mutation du virus SARS-CoV-2

Question écrite n° 35136

Texte de la question

M. Cédric Villani interroge Mme la ministre de la transition écologique sur la question du danger d'épidémie de covid-19 au sein des élevages de visons en France. Le 22 novembre 2020, la France a débuté l'abattage de visons dans un élevage de l'Eure-et-Loir, suite à la détection d'une contamination de ces mammifères à la covid-19. Cette décision n'est pas isolée en Europe et fait suite à celles des Pays-Bas, de l'Espagne, de la Grèce ou encore du Danemark, qui a commencé à tuer la totalité des visons d'élevage du pays, soit plus de 16 millions d'animaux. Ces résolutions ont été prises suite à la découverte d'une mutation de la covid-19 transmissible à l'homme chez ces mammifères, qui, selon le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, pourrait compromettre l'efficacité d'un futur vaccin humain. Dans un rapport du 5 novembre 2020, l'OMS, s'alarme des modifications génétiques qui peuvent se produire lors des cycles de va-et-vient du virus entre l'homme et l'animal au sein des élevages. Aussi, les conditions de l'élevage intensif constituent des foyers de contamination en puissance et un terreau idéal pour le développement des zoonoses, c'est-à-dire des maladies animales transmissibles aux humains. Selon les centres américains de contrôle et de prévention sanitaire, trois nouvelles maladies infectieuses sur quatre proviennent des animaux. Face aux risques que font courir les élevages de visons sur la santé mondiale, les Pays-Bas ont déjà voté en faveur de la fermeture de leurs élevages avant la fin de l'année, alors que celle-ci était initialement prévue pour 2024. En Italie, les 13 élevages du territoire devraient être fermés définitivement. Le Danemark, pourtant premier exportateur mondial de peaux de visons, va présenter au Parlement un texte interdisant totalement l'élevage de ces animaux, *a minima* jusqu'en 2022. Ainsi, face aux risques sanitaires, il souhaite savoir si elle compte avancer l'interdiction de l'élevage de fourrure et son importation sur le territoire national souhaitée pour 2025 par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Cédric Villani](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35136

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 décembre 2020](#), page 9425

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)